



Du temps et de l'argent pour s'occuper des enfants

**Nous demandons plus de temps pour les mères: parce que 14 semaines ne suffisent pas !
Nous demandons l'introduction d'un congé parental: parce que les enfants ont besoin d'un bon accompagnement !**

Nous soutenons l'introduction d'un congé parental en Suisse. Au moment de la naissance d'un enfant, les besoins en termes de temps et la situation financière d'une famille changent drastiquement. Les enfants demandent beaucoup de travail. Ce sont les mères qui paient le prix des ressources en termes de temps et d'argent. Dans aucun autre pays européen le soin des enfants est aussi mal soutenu qu'en Suisse. Les prestations tout comme la surcharge supportée par les mères sont reléguées à une affaire privée et sont mal reconnues au niveau sociétal.

Les mères « achètent » du temps pour rester plus longtemps auprès de leurs nouveaux nés.

Les mères fournissent avec la grossesse et la naissance le travail le plus dur. C'est pourquoi, une période de protection après la naissance doit leur être accordée. Elles ont besoin de repos physique pendant cette phase qui comprend l'allaitement et la charge mentale accompagnant le processus de maternité¹. Actuellement en Suisse, cette période s'étend à 14 semaines pour les mères considérées comme ayant un emploi rémunéré. 14 semaines payées à 80 % de leur salaire d'avant la naissance. Les mères reçoivent en tout et pour tout un peu plus de deux mois de salaire en tant qu'allocation de maternité. Les mères qui ne sont pas considérées comme ayant un emploi rémunéré (par exemple, les épouses d'agriculteurs) se retrouvent les mains vides.

Seules 18% des mères actives professionnellement reviennent après cette période à leur place de travail. La plupart du temps parce qu'elles n'ont pas le choix financièrement ou de peur de perdre leur place de travail². Les femmes « achètent » donc plus de temps avec leur nouveau-né à leurs frais en restant éloignée d'une activité professionnelle. Elles prennent autant de congé non payé que leur octroie leur employeur et qu'elles peuvent se permettre. De plus, les 14 semaines assurées par la loi représentent une évidente contradiction avec les recommandations de l'OMS qui préconisent d'allaiter un enfant pendant au moins six mois³.

¹ Ramona Mercer (2004): "Becoming a mother versus maternal role attainment", Journal of Nursing Scholarship, Vol. 36, No. 3, pp 226-232. Zur Situation in der Schweiz: Marianne Haueter (2010): Experiences of first-time mothers in Switzerland during the first 4 or 5 months of child's life, mémoire de master non publié, Glasgow Caledonian University.

² https://www.buerobass.ch/fileadmin/Files/2018/BSV_2018_ErwerbsunterbruecheGeburt_Schlussbericht.pdf.

³ https://www.who.int/nutrition/topics/exclusive_breastfeeding/en/

Construire sa relation avec l'enfant, le changer, jouer avec lui, etc., les travaux domestiques (lessive, cuisine, courses, etc. etc.) se partagent entre les deux parents et le congé parental peut y contribuer. Ce qui ne peut se partager est le travail lié au corps de la femme : la grossesse, la naissance, l'allaitement, la rééducation physique. Devenir mère n'est pas la même chose que devenir père. Cette forme spécifique de travail des femmes a besoin de reconnaissance. Les mères ont besoin de temps avec leur enfant et pour cette récupération physique. Et les mères ont besoin d'un revenu décent. Les mères ont besoin de plus de temps et d'argent. Le fait que la Suisse ne connaisse pas de protection de la mère pendant la grossesse et que la réduction de travail ne soit possible que via un arrêt maladie représente une aberration.

Le congé parental: une nécessité !

À l'heure actuelle, le congé parental fait l'objet de débat au niveau politique. Après une longue lutte, l'électorat suisse a voté en faveur d'un congé paternité de deux semaines, alors que plusieurs initiatives vont plus loin et demandent un congé parental paritaire. Les arguments : si les deux parents restent environ la même durée à la maison, cela permettrait une forme d'égalité à la maison comme sur le marché du travail. Si cette préoccupation est certes importante, une équation entre congé paternité et protection de la mère occulte la maternité. Devenir mère et devenir père n'est pas la même chose : la grossesse, la naissance et le retour de couches représentent des situations extrêmes sur le plan physique et psychique qui ne connaissent pas de pendant masculin.

En comparaison avec les pays européens voisins, le temps octroyé aux mères en Suisse est extrêmement court. Des solutions généreuses sont proposées en Allemagne : 14 mois de congé parental payé sont alloués aux jeunes parents si le père prend au moins deux mois. En Suède, les parents touchent le congé parental pendant 480 jours dont 60 sont réservés exclusivement au père. Dans tous les pays européens qui ont introduit le congé parental les mères peuvent profiter d'une durée de protection payée sensiblement plus longue qu'en Suisse. Il ne s'agit pas seulement d'un repos revenant aux mères après la grossesse et la naissance, elle est aussi reconnue comme mesure de santé publique et considérée comme un devoir de l'état social.

Il manque du temps aux mères

C'est pourquoi nous sommes d'avis que les propositions actuelles en faveur du congé parental en Suisse sont insuffisantes. De même, elles obscurcissent les préoccupations : à travers le concept de congé parental, on doit accorder plus de temps aux pères avec leurs enfants. Le fait que le temps pour les mères est aujourd'hui insuffisant n'est pris en compte ni dans les débats, ni dans les textes des initiatives. Nous considérons ainsi comme hautement problématique la manière dont est débattue la question du congé parental en ce moment.

L'élaboration d'une proposition en faveur du congé parental doit absolument être menée en prenant en compte les mères et leurs besoins, non seulement dans leur vie professionnelle mais aussi en ce qui concerne le soin des enfants. Les expériences des sages-femmes, des collaboratrices et des pédagogues de la petite enfance doivent être entendues et prises en considération afin d'élaborer une proposition valide. La EKdM propose des solutions.

Nous revendiquons

- **Plus de temps pour les mères**
- **L'extension de la protection pour les mères après la naissance**
- **L'introduction d'une protection pour les mères avant la naissance**
- **Protection pour toutes les mères, indépendamment de leur situation d'emploi**
- **Double temps de congé pour les mères célibataires ou transfert de semaines à la personne de son choix**
- **Égalité des droits pour les mères lesbiennes et solutions flexibles pour les familles arc-en-ciel**
- **L'introduction d'un congé parental (qui s'inspire de ce que font d'autres pays européens)**
- **L'implication de personnes concernées (mères, sages-femmes, collaboratrices et pédagogues de la petite enfance) dans l'élaboration d'une proposition valide.**

Janvier 2021, Eidgenössische Kommission dini Mueter (EKdM), contact: mail@ekdm.ch et de la coordination suisse-allemande des collectifs pour la grève féministe/des femmes

L'EKdM est née à la suite de la manifestation en poussettes lors de la grève des femmes du 14 juin 2019. Elle réunit des mères, grand-mères, collaboratrices de la petite enfance, travailleuses du parascolaire et des domaines de la petite enfance, enseignantes, jardinières d'enfants et mamans de jour, qu'elles soient salariées ou non. L'EKdM milite pour de bonnes conditions en faveur de la qualité de l'accompagnement des enfants. Elle conseille volontiers les acteurs·trices politiques sur des questions de politique féministe en faveur des mères. Elle intervient dans les débats politiques et dénonce les conditions scandaleuses de la maternité et des soins des enfants en Suisse et ailleurs.